



Liberté . Égalité . Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

MW

ARRETE

n° • 0 2 - 1 3 3 5 du 21 MAI 2002 portant
levée partielle de la consignation engagée à l'encontre de la Société
SAGRA à HABSHEIM

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Titre Ier du Livre V du Code de l'Environnement ;
- VU** le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°012576 du 18 septembre 2001 portant consignation d'une somme de 45.735 Euros (300.000 Francs) à l'encontre de la Société SAGRA ayant son siège social rue du Petit Landau à 68440 HABSHEIM pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de sa carrière située sur le territoire de la commune de HABSHEIM ;
- VU** l'étude de stabilité réalisée par FONDASOL et remise par l'exploitant le 5 février 2002 ;
- VU** le rapport intitulé « Bilan des travaux de mise en sécurité et aménagements des fronts Ouest de la carrière de HABSHEIM » remis par l'exploitant le 26 février 2002 ;
- VU** le rapport du 6 mai 2002 de l'Inspecteur des Installations Classées ;
- CONSIDERANT** que la Société SAGRA a effectué une partie de travaux de mise en conformité qui lui sont prescrits par l'arrêté susvisé ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin ;

.../...

ARRETE

Article 1er :

La somme de 12.990 Euros peut être restituée à la Société SAGRA ayant son siège social rue du Petit Landau à 68440 HABSHEIM.

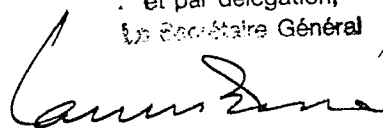
Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du HAUT-RHIN, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et le Trésorier-payeur Général du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera notifiée à la Société SAGRA.

Fait à COLMAR, le 21 MAI 2002

Le Préfet,

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général



Olivier LAURENS-BERNARD

Pour ampliation,
Pour le Préfet,
et par délégation,
l'Adjoint au Chef de Bureau



Isabelle STEINBRUCKER